

Nombre de membres :
Afférents 15
En exercice 15
Votants 15

Date de convocation : 17/06/2014
Date d'affichage : 17/06/2014

Séance du 20 juin 2014.

L'an deux mil quatorze et le vingt du mois de juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme LE BERRE Lucile – M. STEUNOU Philippe – Mme TROADEC Janine – M. BODSON Jean (Adjoints) – M. LE FLANCHEC Yves – Mme TRACANA Anita – M. AILLOUD Serge – Mmes LE GUERN Nelly – LE LOUET Céline – Mme MERGAULT Brigitte - M.M. LE MAGUER Yannick – DESCAMPS Bernard.

Absents : M. LE QUEMENT Bernard (Procuration à M. ADAM Pierre),
M. ERNOT Alain (Procuration à Mme MERGAULT Brigitte).

Madame LE LOUET Céline a été nommée secrétaire.

DELIB. N° 04-01-2014

ELECTIONS SENATORIALES DU 28 SEPTEMBRE 2014 :

Sont élus (15 voix pour) :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
1. Madame TROADEC Janine	1. Monsieur LE FLANCHEC Yves
2. Monsieur ADAM Pierre	2. Madame LE GUERN Nelly
3. Madame MERGAULT Brigitte	3. Monsieur LE MAGUER Yannick

DELIB. N° 04-02-2014

ATTRIBUTION MARCHE CONFORTEMENT CALES PORT-LE-GOFF ET ROYAU :

Le conseil municipal prend connaissance de l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 31 mai 2014.

Douze entreprises ont soumissionné et le choix s'est porté sur EIFFAGE ARTISANS DE LA PIERRE NICOLLEAU pour un montant HT de : 66 600,00 € ; soit 79 920,00 € TTC (TVA à 20%).

En voici le détail :

Port-Le-Goff	26 568,90 € HT	31 882,68 € TTC
Le Royau	40 031,10 € HT	48 037,32 € TTC

Après délibération, par 15 voix pour, le conseil municipal :

- ENTERINE la proposition de la commission d'appel d'offres,
- APPROUVE le plan de financement ci-dessous ventilé,
- SOLLICITE les subventions suivantes :

PORT-LE-GOFF	Conseil Régional	26 568,90 € x 50%	13 284,45 €
	LTC sur travaux + études	320 68,90 € x 20%	6 413,70 €
	Réserve parlementaire	Forfaitaire	4 000,00 €
	Autofinancement	-	14 784,53 €

LE ROYAU	Conseil Régional	40 031,10 € x 50%	20 015,55 €
	LTC sur travaux + études	45 531,19 € x 20%	9 106,22 €
	Réserve parlementaire	Forfaitaire	4 000,00 €
	Autofinancement	-	21 515,55 €

- DIT que les crédits inscrits au budget primitif 2014 à l'article 2315 sont suffisants pour régler cette dépense.

Les frais d'études s'élèvent à : 11 000,00 € HT ; soit 13 200,00 € TTC.

DELIB. N° 04-03-2014

DEGATS TEMPETE CALE DU ROYAU :

Par délibération en date du 16 mai 2014, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise Gildas GUEGOU de ROSPEZ pour un montant TTC de : 9 940,00 €.

Après délibération, par 15 voix pour, le conseil municipal :

- SOLLICITE de l'ETAT une subvention à hauteur de 30% du montant des travaux (5 000,00 €) ; soit 1 500,00 €.

DELIB. N° 04-04-2014

MAITRISE D'ŒUVRE CALES DE PORT-LE-GOFF ET DU ROYAU :

Après délibération, par 15 voix pour, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ le devis d'ING CONCEPT de LANDIVISIAU concernant la Maîtrise d'œuvre partielle pour les travaux de réhabilitation et confortement des cales de Port-Le-Goff et du Royau. Montant HT : 4 200,00 € ; soit 5 040,00 € TTC.**

- 1- **Direction et suivi des travaux – DET**
- 2- **Assistance pour les opérations de réception des travaux – AOR.**

Les crédits inscrits au budget primitif 2014 – article 2315 – sont suffisants pour régler cette dépense.

DELIB. N° 04-05-2014

JURY D'ASSISES 2015 :

Tirage au sort à partir de la liste générale des électeurs :

- 1- **M. BECKERT Bruno – 60,rue du Moulin**
- 2- **M. COUETUHAN Johann – 22 rue de Beg-ar-lan,**
- 3- **Mme DUCHENE épouse LE PIERRES Marie-Pierre – 4, chemin de Kergadic Braz.**

DELIB. N° 04-06-2014

COMMISSION APPEL OFFRES MODIFICATIF :

M. ADAM Pierre, Maire, membre de droit.	
Membres titulaires :	Membres suppléants :
1. Mme LE BERRE Lucile	1. M. BODSON Jean
2. M. STEUNOU Philippe	2. M. LE FLANCHEC Yves
3. Mme MERGAULT Brigitte	3. M. DESCAMPS Bernard

DELIB. N° 04-06-2014

RALLIEMENT PROCEDURE MISE EN CONCURRENCE PAR VOIE APPEL OFFRES OUVERT EUROPEEN DU CONTRAT-GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION COTES D'ARMOR :

Après délibération, le conseil municipal, par 15 voix pour :

- **DECIDE de se joindre à la procédure d'appel d'offres ouvert européen, lancée sur le fondement des articles 26-1-1°, 33, 40-III-2° et 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor va engager en 2015, conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,**

- **PREND ACTE** que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cette décision vaut pour le contrat de la commune et celui du Foyer Logement Résidence « Les Glycines ».

DELIB. N° 04-07-2014

**POSSIBILITE TRANSFERT POUVOIRS POLICE ADMINISTRATIVE SPECIALE
AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :**

Par 12 voix pour et 3 contre (M. ERNOT-Mme MERGAULT-M. LE MAGUER), le conseil municipal ne s'oppose pas au transfert des pouvoirs de police au Président de la Communauté d'Agglomération (LTC).

DELIB. N° 04-08-2014

Après délibération, par 15 voix pour, le conseil municipal :

- **CREE** un poste de Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe à partir du 1^{er} août 2014,
- **SUPPRIME** le poste de Secrétaire de mairie à compter du 1^{er} juillet 2014,
- **CREE** un poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à partir du 1^{er} janvier 2014,
- **SUPPRIME** le poste d'Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2014,
- **FIXE** à 100% le ratio « promus-promouvables » pour le grade d'Adjoint technique (Catégorie C° ?
- **Modifie** en conséquence le tableau des effectifs.

DELIB. N° 04-09-2014

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2014 :

- **VOTE** la décision modificative détaillée ci-dessous.

Ces modifications concernent des transferts d'articles suite aux travaux réalisés (Liaison douce TRELEVERN-TREVOU et sécurisation des routes départementales).

La durée d'amortissement (programme « études zones humides). Montant : 2 160,00 €) est fixée à 1 an.

COMPTE DEPENSES			
042	6811	Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	2 160,00
041	2151	Réseaux de voirie	17 581,20
21	21318	Travaux de bâtiments	2 160,00
TOTAL			21 901,20

COMPTE RECETTES			
041	2031	Frais d'études	17 581,20
040	28031	Frais d'études	2 160,00
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	2 160,00
TOTAL			21 901,20

DELIB. N° 04-10-2014

FRAIS DEPLACEMENT DES ELUS :

Après délibération, par 12 voix pour et 3 contre (M. ERNOT –Mme MERGAULT – M. LE MAGUER), le conseil municipal :

- DECIDE de fixer le prix du repas à : 20,00 € - 4,55 € = 15,45 €,
- DIT que les frais kilométriques seront ceux publiés au Journal Officiel de la République Française, barème applicable à partir du 31^{ème} kilomètre.

DELIB. N° 04-11-2014

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Après délibération, par 15 voix pour, le conseil municipal :

- FIXE à 11 le nombre des membres du C.C.A.S,
- DESIGNE Monsieur DESCAMPS Bernard, conseiller municipal, membre du Conseil d'Administration.